

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2025-D010
ESPACE DE LOISIRS - Entretien de la presqu'île

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu l'inscription au budget primitif 2025 de la commune,

Vu la proposition reçue,

Vu l'état actuel de la presqu'île située sur l'espace de loisirs, du Lac des Varennes

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à de l'entretien du terrain de la presqu'île,

DECIDE

Article n° 1 : L'entreprise SYLVALOIR, dont le siège social est situé à Marçon - 11 place de l'église - est retenue pour l'entretien des arbres, arbustes et terrains bordant la presqu'île présente sur l'espace de loisirs, du Lac des Varennes.

Article n° 2 : Le montant de ces travaux de nettoyages s'élève à **3 192€ hors taxes, soit 3 830.40€ toutes taxes comprises.**

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal.

Fait à Marçon, le 18/02/2025
Le Maire,
Monique TROTIN

